

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le neuf du mois de novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL, Mme Maryse COLAS, M. Guy FEVRAT, M. Madjid KHALED, Mme Brigitte MERITE, M. Jean-Luc MICHAUDET, Mme Céline PANGAUD, M. Claude PHILIPPE, M. Pierre-André ROBLOT, Mme Marie-Céline ROSSIGNOL, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Amandine TRULLARD.

Etaient absents excusés : M. Didier MARCEAUX, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, Mme Isabelle GUINOT

Pouvoirs : 3 (de M. Marceaux à M. Vernay, de Mme Detroit-Juillot à M. Gaudry, de Mme Guinot à M. Roblot)

Secrétaire de séance : M. Guy FEVRAT

Date de la convocation : 30 octobre 2015

Date d'affichage des délibérations : 12 novembre 2015

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2015 est approuvé par 18 voix pour et 1 abstention. L'ordre du jour est ensuite examiné.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 – BUDGET PRINCIPAL 2015 : Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes :

- dépenses de fonctionnement : diminution des crédits d'intérêts d'emprunt (- 7 300 €), de fournitures scolaires (- 1 900 €) et augmentation du virement à la section d'investissement (+ 9 200 €).
- recettes d'investissement : augmentation du virement de la section d'investissement (+ 9 200 €)
- dépenses d'investissement : augmentation des crédits de : remboursement du capital de la dette (+ 7 300 €), reboisement d'une parcelle (+ 2 620 €), subventions d'équipement versées (SYDESL) (+ 6 650 €), matériel de bureau et informatique (+ 3 000 €), matériel divers (+ 2 100 €). Diminution des crédits de : frais d'études (- 1 450 €), travaux dans les bâtiments scolaires (- 7 000 €), véhicule technique (- 2 020 €), dépenses imprévues (- 2 000 €).

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2015 : Le conseil municipal décide les modifications budgétaires suivantes pour l'assainissement :

- dépenses d'investissement : diminution de 1 500 € des crédits prévus pour les travaux futurs au lagunage et augmentation de 1 500 € des crédits pour le schéma directeur d'assainissement.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT - TARIFS A PARTIR DU 1^{er} JANVIER 2016 : Le conseil municipal fixe le montant de la redevance d'assainissement à partir du 1^{er} janvier 2016 à 18 € pour la part fixe et 0.76 €/m³ pour la part proportionnelle à la consommation.

TARIFS BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE A PARTIR DU 01 JANVIER 2016 : le conseil municipal fixe le tarif d'adhésion à la bibliothèque à 6 € pour les adultes seuls, pour les couples, pour les familles (adultes et enfants mineurs de la même famille) à partir du 1^{er} janvier prochain et rappelle que l'adhésion est valable, quelle que soit la date à laquelle elle est faite, du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – AVENANT N° 2 : le maire est autorisé à signer la convention permettant la télétransmission au contrôle de légalité des actes budgétaires à partir du 1^{er} janvier 2016.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE MARQUAGE AU SOL ET LA FOURNITURE DE PAPETERIE – CC SAONE DOUBS BRESSE : le conseil approuve les conventions pour l'adhésion au

groupement de commande pour le marquage au sol et la fourniture de papeterie mis en place par la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : le conseil municipal donne un avis favorable au schéma départemental de coopération intercommunale tel que présenté dans le projet qui maintient l'EPCI FP Saône Doubs Bresse dans sa situation actuelle.

ADMISSION EN NON VALEUR : le conseil municipal accepte l'admission en non valeur de titres de recette de cantine scolaire pour un montant de 154.96 € dans le cadre d'un dossier de surendettement.

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES – CLASSEMENT 2015 : le conseil arrête la liste des lauréats du concours de fleurissement 2015.

FLEURISSEMENT : Après avoir présenté le classement du concours des maisons fleuries 2015, M. FEVRAT et les membres de la commission communale du fleurissement demande au conseil de supprimer ce concours pour les années à venir. Le nombre de candidats dans la catégorie « maisons » se réduit et les catégories « commerce » et « parterres sur la voie publique » ne sont plus représentées. La commission souhaiterait pouvoir utiliser les crédits libérés pour l'achat de matériel utile au fleurissement de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne plus organiser ce concours à partir de l'année prochaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections régionales 6 et 13 décembre 2015 : La liste des assesseurs pour chaque tour des élections régionales est dressée.

Remerciements : Agir pour avancer et l'Association Valentin Haüy ont remercié la commune pour les subventions 2015

Travaux de construction du restaurant scolaire : la construction se déroule bien pour l'instant. Le bâtiment devrait être couvert pour Noël.

Ecoles : le maire ainsi que Mmes PANGAUD et ALIGNOL rendent compte des conseils d'école primaire et maternelle.

Marché de Noël/Téléthon : le samedi 5 décembre, le CCAS organise le marché de Noël dans le cadre du Téléthon. 23 exposants sont inscrits à ce jour. Les conseillers sont invités à la réunion de préparation de la manifestation, avec les bénévoles et les membres du CCAS, le 18 novembre à 20 h 30 en mairie.

Le maire rappelle que, pour le Téléthon, sont également organisés un loto le vendredi soir à Saint Didier en Bresse et un dîner dansant le samedi soir à St Martin.

Eclairage public : M. ROBLOT signale que les lampadaires nouvellement installés au Veillez ne fonctionnent plus. Mme PANGAUD signale également que l'éclairage public ne fonctionne plus vers le gymnase.

Circulation routière :

- M. ROBLOT demande la limitation de vitesse à 50 sur la route du Veillez au niveau du hameau de Colnand et l'installation d'un stop au croisement de la Rte du Veillez et de la rue du Bois de Béprau. Il signale l'absence du panneau stop à la sortie du nouveau parking scolaire et le très mauvais état du stop à Perrigny. L'installation du panneau sur le nouveau parking scolaire est prévue ; le changement du stop de Perrigny est prévu mais un nouveau positionnement est à l'étude.
- M. FEVRAT pose le problème du parterre situé à l'entrée de la commune côté Mervans : un arbre serait à enlever. Par ailleurs, le panneau indicatif de la limitation à 70 km/h manque de visibilité. La question se pose du maintien ou non de cette limitation.

Lycée Reine Antier : M. ROBLOT signale que le lycée devra payer 2 000 € par an pour l'utilisation du gymnase intercommunal.

Réunion de Conseil Municipal : M. ROBLOT demande à ce que l'adoption du procès-verbal, et non du compte-rendu, soit inscrit en 1^{ère} question à l'ordre du jour des réunions de conseil municipal dans les convocations.

Participation citoyenne : M. GAUDRY rend compte de la signature de la convention de participation citoyenne avec Monsieur le Sous-Préfet le 30 octobre dernier en mairie.

La séance est levée à 22 H 05. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.